



Compte-rendu du conseil municipal Du 9 octobre 2014

Présents : Jean-Jacques Couturier, Maire, Guy Barré, Catherine Bérard, Bernard Brachet, Fabienne Brialon, Chantal Ducreux, Bénédicte Gault, Sophie Lapalus, Pascal Membré, Jean-François Pras, Claudine Riché, Bruno Souchon.

Roland Lependéry arrive après l'examen du premier point de l'ordre du jour.

Excusés : Stéphane Gonin, Sandrine Vancoillie

Avancement de grade de la secrétaire de mairie:

La commission administrative paritaire du 17/09/2014 a promu Florence Lependéry au grade de *rédacteur principal de 2^{ème} classe*.

Le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de permettre des avancements de grade. En conséquence, il est décidé à l'unanimité de supprimer l'emploi de *rédacteur* précédemment occupé et de créer l'emploi permanent à temps complet de *rédacteur principal de 2^{ème} classe*.

Convention avec l'État pour le droit du sol :

Jusqu'à présent, l'Etat intervenait auprès des communes pour les accompagner dans la part communale de l'instruction des permis de construire. Compte-tenu du désengagement de l'Etat, Roannais Agglomération travaille à la mise en place d'un service équivalent, pour les communes qui le souhaitent.

Le conseil municipal décide donc de dénoncer la convention passée avec l'Etat.

Une autre convention sera signée avec Roannais Agglomération pour janvier 2015.

Part communale de la Taxe d'Aménagement :

Les travaux d'aménagement (construction ou agrandissement) sont soumis à la Taxe d'Aménagement. La part départementale est passée de 1 % à 2,5 %. La part communale, quant à elle est fixée à 3 % depuis 3 ans.

Une réflexion s'est amorcée à la conférence des Maires de Roannais Agglomération, au sujet de l'augmentation importante de cette taxe et des fortes disparités existant entre communes d'un même territoire. Il en ressort le besoin d'une harmonisation et la nécessité de freiner cette hausse.

C'est pourquoi le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 2 % le taux communal, à compter du 1^{er} janvier 2015.

École :

Olympe Mazuel est en arrêt de travail. Elle est remplacée jusqu'aux vacances par Mme Bouddouhaj.

Les quatre classes de l'école vont se voir équiper d'un vidéoprojecteur fixé au plafond. Des devis sont en cours.

Télé relève des compteurs GRDF :

Bruno Souchon rend compte de la réunion technique qui s'est déroulée avec GRDF. Un émetteur-récepteur radio va être installé dans le clocher de l'église par l'entreprise, afin de mettre en place la télé relève des compteurs des particuliers (qui seront à leur tour équipés d'émetteurs). Chaque facturation sera donc établie sur la consommation réelle (plus d'estimation) et l'utilisateur aura la possibilité de suivre sa consommation, ce qui permettra une meilleure maîtrise.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec GRDF, d'une durée de 20 ans. GRDF versera une redevance annuelle de 50 € HT.

Urbanisme :

Un repérage a été fait sur le terrain lundi 6 octobre, un autre aura lieu samedi 11 octobre à 8h30. D'autres visites de terrain seront à prévoir et alterneront avec le travail sur carte.

Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) :

St Romain la Motte a le projet de créer une MARPA (24 appartements pour personnes valides). Un dossier a été déposé le 4 septembre, suite à l'appel à projet du Conseil Général. Parmi six dossiers déposés, seuls trois seront retenus. Le conseil municipal réaffirme son intérêt pour ce projet dont la réalisation est nécessaire et attendue sur notre secteur géographique. Chantal Ducreux est la représentante du conseil municipal pour ce dossier.

Animation, communication :

Le calendrier des manifestations 2015 a été organisé avec les associations de la commune.

La pose de l'escalier du local de rangement des associations va être effectuée prochainement.

La rencontre avec les nouveaux habitants est fixée au 7 novembre à 20h.

Le site internet a une moyenne de 20 connexions par jour, avec un pic au moment du lancement. Les premiers retours sont très positifs.

Voirie :

La commission se réunira lundi 13 à 17h.

A Champagny, l'enrochement est en cours.

La piste forestière sera remise en état par l'entreprise, suite aux dégâts causés par les violents orages de ces derniers mois.

Un stop a été posé au carrefour du chemin du Tacot avec la route de la Chambre.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au **jeudi 13 novembre à 20h.**